



**Millau**  
VILLE DE

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....33  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame BACHELET**

**Délibération numéro :**  
**2021/017**

**Bâtiment associatif Saint  
Germain : maîtrise  
d'ouvrage déléguée,  
approbation du plan de  
financement et dévolution  
des travaux**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 4 février 2021, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
vendredi 22 janvier 2021

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,

Vu l'article 2 de la loi MOP organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Millau Grands Causses, approuvés par arrêté préfectoral du 05 août 2020, qui prévoient que la Communauté de Communes est compétente pour la réalisation de prestations de services pour d'autres collectivités concernant notamment les opérations favorisant l'aménagement et l'attractivité de la Communauté,

Considérant que pour le maintien des populations, le développement et l'attractivité du territoire de la Communauté de communes, il est opportun de conforter et de développer les services à la population, notamment par la remise aux normes et l'aménagement d'un bâtiment à destination des activités associatives du village de Saint Germain – commune de Millau,

**ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

**ETAIENT EXCUSES** : Claude ASSIER, Thierry SOLIER

**PROCURATIONS** : Claude ASSIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Thierry SOLIER pouvoir à Alain NAYRAC

**ETAIENT ABSENTS** :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Magali CAMMAS, Adjointe du service Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant que la commune de Millau a décidé d'engager la construction d'un nouveau bâtiment à proximité immédiate du village de St Germain, en remplacement du préfabriqué vétuste existant à l'entrée du parc d'activités Millau Viaduc 1,

Considérant que la commune de Millau a sollicité une prestation de service de la Communauté, dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation de ce projet.

Considérant que l'enveloppe financière de l'opération est estimée à 300 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Communauté (fonds de concours) : 150 000 € HT
- Commune de Millau : 150 000 € HT

Considérant que la participation significative de la Communauté est liée au fait que la libération de la parcelle occupée actuellement par le bâtiment existant permettra un projet de développement d'activités économiques.

Considérant que la Communauté se chargera de la recherche de financement et de l'établissement des dossiers de demande de subventions. Elles viendront le cas échéant en déduction, à parité de la participation de la Ville de Millau et de la communauté de communes.

Considérant que le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit une consultation des entreprises en février mars 2021 et une réalisation des travaux d'avril à décembre 2021.

Aussi, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage publique à la Communauté de communes Millau Grands Causses pour la réalisation de cette opération,
2. D'approuver le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe,
4. D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous,

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

- Communauté (fonds de concours) : 150 000 € HT
- Commune de Millau : 150 000 € HT

5. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

